SALAIRES MENSUELS DES SACRISTAINS, ORGANISTES ET CHANTRES-ORGANISTES

A PARTIR DU 1ER AVRIL 2022

Suite au franchissement de l'indice pivot, les salaires des sacristains, organistes et chantres-organistes (employés) sont indexés au **1er avril 2022**.

Vous trouverez ci-après les salaires applicables à partir du 1er avril 2022 pour les sacristains, organistes et chantres-organises occupés sur une **base de 40 heures / semaine**.

BASE : 212,23 %

		Révisions quinquennales				
Nombre d'heures/sem	Base 100%	0 ans	+ 5 ans	+ 10 ans	+ 15 ans	+ 20 ans
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

Salaires mensuels à appliquer en fonction des quinquennales (40h/semaine)

SACRISTAIN						
1h/sem	20,64	43,80	48,19	53,01	58,31	64,14

ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	22,04	46,78	51,45	56,59	62,25	68,48
ORGANISTE diplômé						
1h/sem	22,74	48,26	53,08	58,39	64,23	70,64
ORGANISTE lauréat ou 1er prix d'orgue						
1h/sem	24,13	51,21	56,33	61,97	68,17	74,98

CHANTRE-ORGANISTE non diplômé						
1h/sem	33,06	70,16	77,17	84,88	93,37	102,72
CHANTRE-ORGANISTE diplômé						
1h/sem	34,10	72,37	79,61	87,56	96,30	105,95
CHANTRE-ORGANISTE lauréat ou 1er prix d'orgue						
1h/sem	36,20	76,82	84,51	92,95	102,25	112,47

➔ Méthode préconisée pour le calcul du traitement annuel :

- Sacristain sans ancienneté prestant 14 heures / semaine :
  43,80 € x 12 mois x 14h par semaine = 7.358,40 €
- Organiste diplômé prestant 8 heures / semaine et ayant 11 années d'ancienneté (donc 2 quinquennales) :
  58,39 € x 12 mois x 8h par semaine = 5.605,44 €

INDEXATION DU SALAIRE (RMMMG) DU PERSONNEL OUVRIER

A PARTIR DU 1ER AVRIL 2022

Pour le personnel ouvrier (personne qui nettoie l'église), c'est le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMG) qui s'applique. Au **1er avril 2022**, le salaire horaire minimum garanti se présente comme suit :

salaire horaire minimum garanti aux travailleurs de minimum 18 ans (base 40h/sem) = 10,4202€

A partir du 1er avril 2022, les conditions d'âge et d'ancienneté sont supprimées. Le RMMMG est désormais un montant unique.

****